



**SEAYARD**  
*Opérateur sud-européen*

# PROTOCOLE DE SECURITE FOURNISSEURS

Entre SEAYARD et/ou FOS HOLDING

& .....

Date	Historique	Rédacteur
18/01/2017	Création	T. MALARDÉ
03/10/2017	Mise à jour (ajout de la déclaration de sûreté)	T. MALARDÉ
24/07/2019	Mise à jour (Ajout d'une seconde zone de chargement / déchargement secondaire)	T. MALARDÉ
28/03/21	Mise à jour §4, 12 et 13	T. MALARDÉ

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Nom : T. MALARDÉ Signature : 	Nom : Y. PALADINI Signature : 	Nom : Y. TESSIER Signature : 

**SOMMAIRE**

1. Objet .....	3
2. Désignation de l'opération .....	3
3. Caractère de l'opération.....	3
4. Accès au terminal .....	3
5. Les OBLIGATIONS.....	3
6. Les INTERDICTIONS.....	4
7. Marchandises.....	5
8. Véhicules et matériels de manutention embarqués .....	5
9. Risques liés aux opérations de chargement et/ou de déchargement.....	6
10. Horaires d'ouverture pour les opérations de chargement et déchargement.....	6
11. Déclaration de Sûreté .....	6
12. Entreprise signataire (à dupliquer si nécessaire).....	7
13. Annexe – Plan de circulation .....	8

## 1. Objet

Protocole établi en application des articles R.4515-4 et suivants du Code du Travail, applicable aux opérations de chargements et de déchargements effectué par une entreprise extérieure sur le Terminal SEAYARD 2XL. Ce protocole inclus également la Déclaration de Sûreté, établie en vue de l'octroi du certificat AEO (OEA) – sécurité et sûreté.

## 2. Désignation de l'opération

- Chargement et/ou déchargement de matériel, pièces mécaniques...
- Approvisionnement en carburant
- ...

## 3. Caractère de l'opération

Sauf évolutions majeures, qui feront l'objet d'une communication de la part de SEAYARD, ces opérations font l'objet d'un protocole renouvelable par tacite reconduction (article 5415-9).

## 4. Accès au terminal

Le Terminal Seayard est une Zone Non librement accessible au Public (ZNLAP) et applique une réglementation stricte concernant les entrées et sorties des usagers. Vous devez donc fournir à votre correspondant Seayard les informations nécessaires à l'établissement d'un badge provisoire pour le personnel effectuant la livraison (Nom du chauffeur et éventuellement le nom de son accompagnant, le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule, jour de la livraison...)

A noter que des contrôles réguliers sont effectués à l'entrée du terminal, auxquels doivent se soumettre les chauffeurs sous peine d'interdiction d'entrée sur le site.

## 5. Les OBLIGATIONS

- Les véhicules autorisés sont soumis aux consignes générales de l'établissement, aux règles du code de la route, à la signalisation interne et aux instructions données par les responsables de SEAYARD.
- Respect du plan de circulation. (Cf. : Annexe)
- La priorité reste **ABSOLUE** aux piétons et aux engins de manutention roulant sur les aires d'évolution du Terminal.
- Le chauffeur doit s'assurer que l'ensemble de la charge transportée respecte la législation en vigueur ainsi que la compatibilité avec les contraintes de poids imposées par sa remorque (et/ou ses remorques).

- Le port des chaussures de sécurité et du casque est obligatoire sur le terminal.
- La vitesse maximum autorisée sur le terminal est de 30km/h.
- Les véhicules doivent se positionner sur la zone de stationnement dédiée ou par défaut sur l'aire indiquée par le Responsable de la zone/de l'opération Seayard
- En cas de chargement de matériel, le chauffeur doit s'assurer que l'ensemble de la charge transportée respecte la législation en vigueur ainsi que la compatibilité avec les contraintes de poids imposées par sa remorque (ou ses remorques).
- En cas de nécessité, prévenir un Responsable de la zone, les gardiens au 06.15.19.24.14 et éventuellement les Services de Secours (112 d'un portable)
- En cas de déclenchement de la sirène interne Seayard, les chauffeurs devront se confiner dans la cabine du tracteur ou au poste de garde jusqu'à l'arrivée des services de secours et attendre les consignes données par un Responsable SEAYARD.
- Respect des règles édictées par l'Agence Régionale de Santé en période de pandémie (port du masque, distanciation sociales, restrictions d'accès à certains locaux...)

## 6. Les INTERDICTIONS

- Il est interdit d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées ou des produits stupéfiants, ou de conduire sous l'emprise de ces produits.
- **Il est absolument interdit de se rendre à pied ou en véhicule dans les zones de stockage de conteneurs et les zones d'évolution de nos engins de manutention (Cavalier et autres chariots élévateurs).**
- Il est interdit de déambuler loin de son véhicule.
- Il est interdit d'utiliser les locaux affectés au personnel de la Société en dehors du poste de garde où sont disponibles des sanitaires, des douches (homme et femme), et des distributeurs de boissons.
- L'entrée sur le Terminal est interdite aux mineurs. Ces derniers ne seront pas autorisés à attendre au poste de garde pendant l'intervention du prestataire.

SEAYARD se réserve le droit d'interdire l'accès ou d'expulser du Terminal tous véhicules n'ayant pas respecté les règles de sécurité précitées aux deux paragraphes précédents et décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles précitées.

### 7. Marchandises

Nature	<input type="checkbox"/> Matières dangereuses (réglementation spécifique) <span style="margin-left: 150px;"><input type="checkbox"/> Autres : .....</span>
Etat	<input type="checkbox"/> Solide <span style="margin-left: 50px;"><input type="checkbox"/> Liquide</span> <span style="margin-left: 50px;"><input type="checkbox"/> Gazeux</span>
Conditionnement	<input type="checkbox"/> Vrac <span style="margin-left: 50px;"><input type="checkbox"/> Colis</span> <span style="margin-left: 50px;"><input type="checkbox"/> Palettes</span>  <input type="checkbox"/> Conteneur <span style="margin-left: 50px;"><input type="checkbox"/> Autres : .....</span>

### 8. Véhicules et matériels de manutention embarqués

Type de véhicule	Caractéristiques du véhicule	Matériel de manutention
<input type="checkbox"/> Porteur moins de 3.5 T	<input type="checkbox"/> Plateau	<input type="checkbox"/> Aucun
<input type="checkbox"/> Porteur plus de 3.5 T	<input type="checkbox"/> Carrossé	<input type="checkbox"/> Diable
<input type="checkbox"/> Ensemble articulé	<input type="checkbox"/> Bâché traditionnel	<input type="checkbox"/> Transpalette
<input type="checkbox"/> Camion remorque	<input type="checkbox"/> Détachable depuis le sol	<input type="checkbox"/> Hayon élévateur
<input type="checkbox"/> Véhicule léger	<input type="checkbox"/> Benne	<input type="checkbox"/> Grue auxiliaire
	<input type="checkbox"/> Frigorifique	<input type="checkbox"/> Autres : .....
	<input type="checkbox"/> Citerne	
	<input type="checkbox"/> Autres : .....	

## 9. Risques liés aux opérations de chargement et/ou de déchargement

Risques	Mesures de prévention
<b>Circulation et déplacement (collision, heurt...)</b>	<p>Signaler son entrée en zone de chargement ou déchargement et attendre l'accord d'un responsable du magasin</p> <p>Respect du plan de circulation et de la vitesse autorisée sur site (30km/h pour les PL)</p> <p>Stationnement sur la zone dédiée après accord d'un responsable du magasin</p> <p>Priorité aux piétons et aux engins de manutention Seayard</p>
<b>Interaction engin / piéton / PL sur zone de chargement</b>	<p>Interdiction de s'éloigner de son véhicule pour des raisons non professionnelles</p> <p>Signalisation (cônes de signalisation, feux de détresse...)</p> <p>Port des EPI (casque, gilet haute visibilité, vêtements de travail) hors du véhicule</p>
<b>Pandémie</b>	<p>En cas de pandémie, respect des recommandations de l'ARS et du protocole interne en vigueur dans l'entreprise (port du masque, distanciation sociales, restrictions d'accès à certains locaux...)</p>

## 10. Horaires d'ouverture pour les opérations de chargement et déchargement

Sauf dérogations particulières validées par Seayard, les livraisons sont autorisées de 6h à 19h30, du lundi au vendredi.

## 11. Déclaration de Sûreté

Etablie en vue de l'octroi du certificat AEO (OEA) – sécurité et sûreté

Je soussigné déclare que :

Les marchandises produites, stockées, expédiées ou transportées par ordre d'un ou plusieurs opérateur(s) économique(s) agréé(s) (OEA), livrées à un ou plusieurs OEA ou sont enlevées des locaux d'un ou plusieurs OEA aux fins de livraison :

- Sont produites, stockées, préparées et chargées dans des locaux commerciaux sécurisés ainsi que dans des lieux de chargement et d'expédition sécurisés
- Sont protégées contre l'intrusion non autorisée lors de la production, du stockage, de la préparation, du chargement et du transport

Le personnel affecté à la production, au stockage, à la préparation, au chargement et au transport de ces marchandises, est fiable au plan de la sûreté.

Les partenaires commerciaux agissant en mon nom sont informés qu'ils doivent également s'assurer de la sûreté de la chaîne logistique internationale dans les mêmes termes qu'indiqués plus haut.

**12. Entreprise signataire (à dupliquer si nécessaire)**

Entreprise de transport		
Raison sociale		
Adresse		
Responsable		
E-mail		
Téléphone		
Définir la zone de chargement/déchargement suivant le plan en annexe		
<input type="checkbox"/> Zone 1	<input type="checkbox"/> Zone 2	<input type="checkbox"/> Zone 3
Validation OEA et Protocole sécurité		
Date et Visa du Responsable de l'entreprise de transport		

**Le transporteur signataire s'engage à diffuser ce document à l'ensemble de ses chauffeurs et sous-traitants et à faire appliquer strictement les règles énoncées.**

**Une copie devra être remise à chaque chauffeur et devra être conservée dans le camion.**

**13. Annexe – Plan de circulation**

